



**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**  
Local syndical CNRS - 2 avenue Einstein  
69006 Villeurbanne Cedex  
Tel : 04 72 44 53 93    Mel : sntrs.cgt@dr7.cnrs.fr  
Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

## **Déclaration intersyndicale devant les CAP nationales CNRS**

Le processus d'avancement au choix des ingénieurs et techniciens souffre globalement d'une grande complexité et nécessiterait une refonte globale. Cependant, l'analyse préalable des dossiers par branche d'activité professionnelle, introduite il y a deux ans, apportait une amélioration reconnue dans ce processus.

La façon dont ont été constituées par la direction du CNRS, pour la session 2008 des CAP d'avancement, les listes des experts nationaux dénote au contraire un retour en arrière préjudiciable au bon fonctionnement des CAP. Les listes des personnalités nommées «experts» se caractérisent en effet par une surreprésentation des cadres des services du siège et des délégations et par la présence d'un grand nombre de personnes par ailleurs membres de la partie administrative des CAP. Parler dans ces conditions d'une expertise par métier n'a pas de sens.

Les élus de la CAP récusent les listes d'experts nationaux nommés par la direction et réclament le retour à une réelle expertise par métiers.

Ils dénoncent également le fait que des présidents de CAP aient déclaré que 80 % des choix présentés par l'administration ne seraient pas négociables lors de cette session d'avancement.

---

## **Résultats CAP ITA CNRS 2008 pour la DR 7 (Rhône-Auvergne)**

### **Changement de corps au choix :**

<b>Passage en :</b>	<b>Promouvables</b>	<b>Possibilités nationales</b>	<b>Nombre dossiers DR7</b>	<b>Retenus DR7</b>
<b>IR</b>	2520	27	84	1
<b>IE</b>	1409	39	59	2
<b>AI</b>	3089	68	103	2
<b>T</b>	474	27	10	2
<b>TOTAL</b>	7492	161	256	7

### **Changement de grade au choix :**

<b>Passage en :</b>	<b>Promouvables</b>	<b>Possibilités nationales</b>	<b>Nombre dossiers DR7</b>	<b>Retenus DR7</b>
<b>IR 1</b>	1114	100	49	5
<b>IE HC</b>	243	50	11	3
<b>IE 1C</b>	1104	177	40	11
<b>T CE</b>	989	42	34	2
<b>T CS</b>	889	97	28	4
<b>ATP 1</b>	178	30	5	2
<b>ATP 2</b>	5	5	0	-
<b>ATR 1</b>	2	2	0	-
<b>TOTAL</b>	4624	503	167	27

### **Changement de grade après sélection professionnelle :**

<b>Passage en :</b>	<b>Nombre candidats</b>	<b>Possibilités nationales</b>	<b>Retenus DR7</b>
<b>IR HC</b>	211	23	3
<b>T CE</b>	535	60	5



**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**  
**Local syndical CNRS - 2 avenue Einstein**  
**69006 Villeurbanne Cedex**  
Tel : 04 72 44 53 93    Mel : sntrs.cgt@dr7.cnrs.fr  
Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

## **Réflexions sur l'étude des dossiers « suivi de carrière » à la DR7 Lyon 2008 en vue des CAP nationales (changements de grade et changements de corps)**

**Comme depuis plusieurs années, la DR a fonctionné en « boîte noire », nous n'avons pas connaissance des classements effectués par les « groupes d'experts » de la DR, nous n'avons aucun échange avec les services de la DR avant l'envoi des classements régionaux.**

Comme chaque année, depuis un certain nombre d'années, nous avons demandé à pouvoir étudier les dossiers sur un mois.

Comme chaque année nous avons pu consulter les dossiers en septembre durant une semaine. Enfin lorsque la salle informatique était libre durant cette dite semaine.

Car les dossiers sont « dématérialisés » (pas de support papier), c'est à dire qu'en plus de la liste des dossiers, il fallait ouvrir deux fichiers PDF pour lire le dossier d'un agent. De plus, les Chargés de recherches mandatés auront dû patientés deux jours pour accéder aux dossiers, et nos mandatés IE1 n'ont eu accès qu'aux dossiers IE2 mais pas aux dossiers IE1 ou IEHC.

Il y avait cette année en tout 309 candidats (certains ITA ayant à la fois un dossier pour un changement de corps et un changement de grade) et peu de camarades disponibles durant la semaine fatidique. L'ensemble de ces conditions explique que l'on n'ait pu étudier l'intégralité des dossiers.

Si la « dématérialisation » permet d'éviter des piles de dossiers papier, la consultation informatique s'avère plus lente et les comparaisons entre dossiers plus difficiles.

Deux possibilités s'offrent à nous pour les prochaines années :

- 1) mandater un CR ou un IR qui ira « capter » la liste de l'ensemble des dossiers présentés et demander aux syndiqués et à tous ceux qui le souhaitent de nous faire parvenir copie de leur dossier. C'est la solution qui demande le moins d'investissement en temps, et pas forcément la moins efficace, en terme de « résultats des CAP » !
- 2) obtenir l'ouverture de l'étude des dossiers durant un mois et obtenir une consultation des dossiers délocalisée. Une étude efficace suppose une grille nationale à remplir avec des critères syndicaux d'analyse mieux définis qu'aujourd'hui. Une séance de concertation d'une heure ou deux semble nécessaire entre mandatés avant de commencer l'étude des dossiers. Et, pour avoir le temps d'une étude sérieuse des dossiers (309 dossiers à raison de 15 à 20 mn par dossier), cela suppose entre 70 et 100 heures de travail.

Il faudra avoir **au moins dix mandatés volontaires** qui s'engagent à passer au moins **deux demi-journées** chaque année pour ce travail syndical. Cela est possible à condition d'avoir un engagement conséquent des syndiqués SNTRS-CGT de la DR7 Lyon.

**A noter l'intérêt de bien préparer le « job » l'année prochaine, puisque le CNRS organise une « double campagne » et donc qu'il devrait avoir deux fois plus de possibilités que cette année.**